

Marseille, le 15 décembre 2023

M. Vincent DELCROIX
M. Christophe KARLIN
Garants de la concertation publique
sur le **projet H2V à Fos-sur-Mer**

Objet : Contribution à la concertation publique
Affaire suivie par Stéphane COPPEY

Messieurs les garants,

FNE13, association agréée, fédère 50 associations de protection de la nature et de l'environnement, dont plusieurs de leurs représentants sont intervenus au cours des différentes réunions publiques qui ont ponctué la concertation publique sur le projet H2V de méga-usine de fabrication d'hydrogène.

Nous vous remercions tout particulièrement d'avoir fait intervenir M. Stéphane COPPEY lors de la réunion thématique du 16 novembre à Port-de-Bouc.

A la veille de la clôture de cette concertation, nous nous permettons de vos principales interpellations vis-à-vis de ce projet pour lequel nous portons un **avis défavorable**.

La justification de la production d'hydrogène

La France produit actuellement environ 1 Mt d'hydrogène 'gris' obtenu principalement par vaporeformage de gaz naturel (70 Mt sont ainsi produits au niveau mondial), lequel est utilisé :

- à 45 % pour le raffinage du pétrole
- à 45 % pour fabriquer engrais, ammoniac, explosifs.

L'objectif louable de décarbonation de notre société (et pas seulement de notre industrie) passe avant tout par :

- une diminution drastique du raffinage de pétrole (y compris pour la fabrication de plastiques)
- une diminution des risques et de la pollution des terres, une amélioration de notre santé.

Le projet H2V promet de produire 0,084 Mt, soit moins de 10 % de la production annuelle française d'hydrogène. Si le but de diminuer l'impact CO2 de la production d'hydrogène, commençons déjà par réduire, à due proportion, les utilisations non souhaitées de l'hydrogène 'gris', puis par substituer l'hydrogène 'vert' à l'hydrogène 'gris' dans ses utilisations restantes.

Les alternatives à la production d'hydrogène 'vert'

Comme l'indique clairement la note n°25 d'avril 2021 de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, à laquelle ont contribué près de 70 personnalités issues du monde scientifique, technique et institutionnel, il convient d'abord, pour décarboner l'industrie, de :

- **recourir au captage du carbone** [y compris celui issu du vaporeformage du gaz naturel], par forcément pas séquestration mais par réutilisation industrielle
- veiller à ce que l'électricité utilisée pour la production d'hydrogène par électrolyse de l'eau soit d'origine nucléaire ou renouvelable, ce qui imposera des **mécanismes de traçabilité rigoureux**
- réfléchir à l'utilisation du prix de la tonne de CO2 pour internaliser le coût des émissions de GES et **rendre compétitives les productions moins carbonées**
- soutenir la recherche sur la production d'hydrogène, notamment sur la question des matériaux, et améliorer la connaissance de l'**hydrogène naturel**
- mettre en œuvre une politique énergétique cohérente, réaliste et responsable [la filière hydrogène pouvant conduire à relancer la filière nucléaire].

Il semble qu'aucune de ces conditions préalables, pourtant énoncées dès avril 2021, n'est, à ce jour, remplie.

La non disponibilité de l'énergie électrique nécessaire

Le projet H2V nécessite des besoins colossaux en électricité, équivalents à 15 % de toute la consommation actuelle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La lenteur avec laquelle la France a développé les énergies renouvelables (éolien offshore, photovoltaïque), et même celle avec laquelle elle relance dangereusement sa politique électronucléaire à grands coups de sous-traitances en cascade, font que toute électricité complémentaire ne sera disponible qu'au mieux en 2035 (à moins que l'idée soit d'utiliser provisoirement de l'électricité 'grise' achetée à l'étranger...).

Le projet H2V annoncé pour 2028 à 2030 n'est donc tout bonnement pas raccordable sauf à augmenter (et non diminuer) l'impact carbone.

L'impact environnemental et paysager

Outre l'indisponibilité de l'électricité, le projet bute sur les capacités de raccordement électrique. Il se traduit ainsi conjointement avec le projet voisin GravitHy, par un projet de nouvelle ligne aérienne à très haute tension (THT) de 400 000 volts sur environ 65 km dans la plaine de Crau, en bord de Camargue et dans le Gard.

La balafre que pourrait constituer une telle réalisation dans un paysage aujourd'hui préservé ont déjà fait réagir les élus, organismes et associations soucieux de la préservation de ce patrimoine unique.

Aux impacts environnementaux liés à cette ligne et à l'implantation envisagée de l'usine dans un espace non anthropisé, s'ajoute ceux liés à la consommation des ressources naturelles dont l'eau dite fatale (car captée avant son débouché dans la mer) qui n'en demeure pas moins un bien commun.

France Nature Environnement Bouches-du-Rhône (FNE 13)

Fédération départementale d'Associations de protection de la nature et de l'environnement

Cité des Associations - Boite n° 340 - 93 La Canebière - 13001 Marseille

Tél.: 06 87 77 35 63 - contact@fne13.fr - www.fne13.fr

L'ensemble de ces impacts (y compris la ligne THT et les éventuelles centrales électronucléaires nécessaires) devront être pris en compte dans l'étude d'impact environnemental.

Les risques industriels

L'hydrogène est le gaz le plus inflammable et le plus léger, capable de s'échapper presque n'importe où, notamment au sein des installations de production, lors de son transport, lors du ravitaillement des véhicules ...

Ce risque particulier s'ajoute à celui, plus global, d'une installation industrielle manipulant et stockant différents composés et justifiant son classement ICPE.

Comme déjà pointé par les garants CNDP, nous attendons des évaluations sérieuses concernant les effets cumulés des différents projets émergeant sur la ZIP de Fos.

Restant à votre disposition pour tout contact, nous vous prions d'agréer, Messieurs les garants, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Richard HARDOUIN, Président FNE13

